



Je bénéficie de l'ass, et je voudrais faire un contrat de mariage

Par **Coeurdelion**, le **11/05/2015** à **14:40**

Bonjour,

N'ayant toujours pas d'emploi, je suis bénéficiaire de l'ass. Je vais me marier en août prochain, mais pour plusieurs raisons, ma future femme et moi avons choisi le régime matrimonial de séparation des biens.

J'ai lu que pour cela il faut établir un contrat de mariage chez un notaire, mais nos moyens sont bas, et l'organisation du mariage, malgres l'aide des parents, ne nous laisse pas suffisamment de ressources pour financer un contrat de mariage qui coûte en moyenne entre 350€ et 500€...

Que pouvons nous faire?

Cordialement.

Par **fabrice58**, le **11/05/2015** à **23:23**

Les notaires sont comme tous les professionnels, ils ne travaillent pas gratuitement, à moins de trouver un généreux mécène, il ne vous reste qu'à attendre des jours meilleurs car vous pouvez aussi le faire après le mariage, comme on a dû vous le dire.

cdt

Par **Coeurdelion**, le **12/05/2015** à **12:28**

D'accord, je vous remercie pour votre réponse.
Cordialement.